



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du jeudi 15 janvier 2026 à 9h00 au mardi 3 février 2026 à 17h00, soit durant 20 jours consécutifs à une enquête publique, portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune de Portiragnes.

La commune de Portiragnes a souhaité renouveler l'actuelle concession de plages pour une durée de 10 ans, afin de préserver et renforcer l'attractivité touristique de son littoral. Elle entend à travers le renouvellement de cette concession, garantir la pérennité d'activités emblématiques telles que le club de voile et le festival du vent. La commune s'inscrit également dans une logique de développement durable de ses plages. En 2023, celles-ci ont ainsi été labellisées « pavillon bleu ».

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Madame Malika PETIT, animatrice permaculture, en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Martine ARQUILLIERE-CHARRIERE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Cédric GUAGNINI, directeur général des services à la mairie de Portiragnes - téléphone : 04 67 90 94 44 - courriel : secretariat@ville-portiragnes.fr

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment le rapport de clôture de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du jeudi 15 janvier 2026 à 9h00 au mardi 3 février 2026 à 17h00 :

- à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/concessionplage-portiragnes/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du jeudi 15 janvier 2026 à 9h00 au mardi 3 février 2026 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par correspondance à la commissaire enquêtrice :

Madame la Commissaire Enquêtrice
« Renouvellement de concession des plages naturelles »
Hôtel de Ville
14 boulevard Frédéric Mistral
34420 Portiragnes

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/concessionplage-portiragnes/>
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : concessionplage-portiragnes@democratie-active.fr

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public à la mairie de Portiragnes, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 19 janvier 2026 de 14h00 à 18h00,
- lundi 26 janvier 2026 de 14h00 à 17h00,
- mardi 3 février 2026 de 14h00 à 17h00.

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Un exemplaire du rapport sera consultable à la ville de Portiragnes et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr durant le même délai.

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par le préfet et le maire de Portiragnes pour une durée de 10 ans, 2026-2035.